



TOUQUES

Date de convocation
Le 21 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 014-211406996-20260928-CM_2026_6_2-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 28 SEPTEMBRE 2026 – 18H00

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence du Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 22 - Représentés : 5 - Absents : 0

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, D. VAUTIER, S. OUTIN, D. SALZET, N. DE FOUQUIERES, J. CONTENTIN, D. ZAMBETTA, R. DUGON, E. RENAULT, D. VIGNET, E. LANDEAU, E. CANATAR, C. HELENNE, JM. KALAJDJIAN, R. FABIUS, A. GROULT, B. VAUTIER, C. AUGNET.

ABSENTS REPRESENTES : E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT ; C. GIAUSSERAND a donné pouvoir à F. LOUIS ; L. DE MARLIAVE a donné pouvoir à N. DE FOUQUIERES ; P. FONTAINE a donné pouvoir à E. LANDEAU ; M. BLASZKA a donné pouvoir à D. MULLER.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

2 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE SURVEILLANCE DES LIEUX PUBLICS ET BATIMENTS

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La volonté des élus de développer des missions de surveillance dans les lieux publics et bâtiments nécessite la création d'un poste à temps complet en agent technique de surveillance.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer un emploi permanent d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique principal 1^{er} classe à temps complet, dont la durée hebdomadaire maximale de service est fixée à 35 heures.

Il demande que le Conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L 332-8 2^o du code général de la fonction publique.

Il est précisé que dans le cadre d'un recrutement de contractuel sur l'article L332-8 2^o :

- le motif du recrutement : le développement des missions surveillance des lieux publics et bâtiments, nécessite la création d'un poste d'agent technique
- la nature des fonctions : Agent technique en charge de la surveillance et de la tranquillité publique
- les niveaux de recrutement : formation en sécurité, maîtrise des techniques de médiation et gestion des conflits
- les niveaux de rémunération : concernant les contractuels, le traitement sera fixé par référence aux indices bruts, selon la grille indiciaire du grade correspondant et en fonction du diplôme et expérience.

Le cas échéant, le régime indemnitaire (primes) autorisé par le Conseil municipal sera fixé par un arrêté nominatif.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité,

- **DE CREER** un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal 1^{ere} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de surveillance et de tranquillité publique à temps complet à raison de 35h, à compter de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'une année, le cas échéant renouvelable dans la limite autorisée légalement et dans les conditions énumérées ci-dessus.
- **RAPPELLE ET VALIDE** les créations de postes de la Ville figurant en ANNEXE n°1 et **APPROUVE** le tableau des effectifs budgétaires.
- **INDIQUE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget 2026 et suivants.
- **INDIQUE** que cette délibération annule et remplace les dispositions précédentes



ANNEXE n°1 :

RAPPEL DES POSTES CREEES PAR DELIBERATION					effectif budgétaire	RAPPEL DES EFFECTIFS au 31/08/2026	
CREATION DE POSTES	nb postes	DUREE POSTE TC Temps complet ou TNC	fonctions	FORMATION DEMANDEE	eff budgetaire	eff pourvus titulaires	eff pourvus non titulaires
CATEGORIE A							
Attachés		TC	chargé des projets ou DST	Diplôme supérieur en BTP/Travaux-experience exigée			
DGS	1	TC	DGS	Diplôme supérieurs	1		1
Attaché principal	1	TC	Chargé de l'attractivité et développement économique	diplôme en économie et développement	1		1
Attachés principal	1	TC	Direction finances -compta- budget et DRH	Diplôme supérieur en compta-gestion-finances-RH	1		1
CATEGORIE B							
Technicien		TC	Technicien aux Services techniques	Diplôme en bâtiment ou VRD ou espaces verts- expérience exigée			
Animateur ppal 1 ere classe	1	TC	Direction Pole enfance	Diplome BPJEPS-BAFD- expérience exigée	1		1
Rédacteur ppal 1e cl	1	TC	chargé de l'urbanisme et gestion cimetière	Diplôme supérieur en urbanisme -expérience exigée	1		1
Rédacteur ppal 1e cl	1	TC	Chargé de la compta et suivi budget	diplôme supérieur en comptabilité-gestion	1		1
Rédacteur ppal 1e cl	1	TC	chargé du secretariat général	Diplome supérieur en secretariat ou économie	1		1
Rédacteur ppal 2e cl	1	TC	Chargé des RH et gestion de paie	Diplôme supérieur en paie et rh	1		1
Rédacteur ppal 2e cl	1	TC	chargé secretariat rh et assurances	Diplôme supérieur en secretariat et notion et rh et assurances	1	1	
Rédacteur	1	TC	chargé sve administratif pole enfance- cni passeport-état civil	diplôme en secretariat -expérience exigée en collectivités	1		1



Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 014-211406996-20260928-CM_2026_6_2-DE



ANNEXE n°1 suite

RAPPEL DES POSTES CREEES PAR DELIBERATION					effectif budgétaire	RAPPEL DES EFFECTIFS au 31/08/2026	
CREATION DE POSTES	nb postes	DUREE POSTE TC Temps complet ou TNC	fonctions	FORMATION DEMANDEE	eff budgetaire	eff pourvus titulaires	eff pourvus non titulaires
CATEGORIE C							
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	TC	Chargé de l'Etat civil	diplôme en secretariat	1	1	
Adjoint administratif principal 1e cl	1	TC	Chargé des opérations quotidiennes en comptabilité	diplôme cap ou bac pro en compta	1	1	
Adjoint administratif principal 1e cl	1	TC	Chargé de la communication	Diplôme supérieur en communication	1		1
Adjoint administratif principal 1e cl	1	TC	Chargé de la partie administrative du service manifestations culturelles	Diplôme supérieur en secretariat	1		1
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	TC	chargé de l'accueil Mairie	Diplôme en secretariat et accueil ou expérience	1		1
adjoint administratif principal 2 e cl	1	TC	chargé des taches administratives aide état civil	diplome base secretariat- expérience	1		
Adjoint animation principal 1ere classe	1	TC	animateurs sve enfance jeunesse et periscolaire et centre de loisirs	Diplomes BAFA ou CAP ptte enfance et expérience exigée	1		1
Adjoint animation principal 2eme classe	3	TC	animateurs sve enfance jeunesse et periscolaire et centre de loisirs	Diplomes BAFA ou CAP ptte enfance	3		3
Adjoint animation principal 2eme classe	2	TC	aide maternelle	Diplomes BAFA ou CAP ptte enfance	2		2
Adjoint technique principal 2ème classe	3	TC	agents de restauration et d'entretien des locaux	formation hygiène et cap collectivités	3	1	2
Adjoint technique principal 2e cl	1	TC	agent d'entretien du gymnase	formation hygiène	1	1	
Adjoint technique principal 2e cl	9	TC	agents chargés des espaces verts et propreté de la ville	formation en espaces verts	9	3	6
Adjoint technique principal 2e cl	1	TC	agent chargé de la logistique des manifestations culturelles et animations	exprience exigée dans le domaine de la manutention	1	1	
Adjoint technique principal 2e cl	2	TC	agents chargés de l'entretien des batiments	formation et diplôme en batiments	2		1
Adjoint technique principal 1ère classe	1	TC	agent en charge de la mecanique des service techniques	poids lourds et cap mecanique	1	1	
adjoint technique principal 1ere classe	1	TC	agent en charge des espaces verts et conduite engins	formation poids lourds et diplôme espaces verts et agricole	1		1
adjoint technique principal 1ere classe	1	TC	agent chargé de la surveillance des lieux publics et batiments	formation sécurité	1		
Agent de maitrise	1	TC	chargé des batiments encadrant de proximité batiments	formation et diplomes en batiments et aptitude à manager	1		1
Agent de maitrise	1	TC	chargé des espaces verts et encadrant de proximité	formation et diplomes en espaces verts et aptitude à manager	1		1
Agent de maitrise	1	TC	Chargé de l'entretien des locaux	formation en hygiène	1	1	
Agent de maitrise	1	TC	Chargé de cuisine et entretien	formation en hygiène et cap cuisine	1	1	
Agent de maitrise	1	TC	chargé d'encadrer les atsem et atsem	diplôme atsem et expérience exigée	1	1	
Agent de maitrise principal	1	TC	chargé d'encadrer l'ensemble du service technique- suivi budget	diplôme ou expérience en technique batiments ou esp verts et aptitude à manager	1	1	
Agent de maitrise principal	1	TC	Resp du restaurant scolaire et chef cuisinier	cap restauration- formation hygiène- expérience exigée en restauration collective	1		1
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	TC	Agent de la bibliothèque	diplôme supérieur des métiers du livre -expérience exigée	1	1	
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	TC	Agent de la biliothèque	diplôme supérieur des métiers du livre	1		1
Atsem PPAL 2ECL	2	TC	Atsem	cap ptte enfance- atsem	2	1	1
Atsem PPAL 1ECL	1	TC	Atsem expérimentée	diplôme Atsem - expérience exigée			
Agent social principal 2e cl	0	TC	agent d'accueil social	diplôme aide à la personne ou expérience dans ce domaine ou diplôme secretariat sociale		1	
Opérateurs principal des activites physiq et sportives	1	TC	Agent d'entretien des équipements sportifs	expérience requise dans le domaine sportif et entretien du matériel	1	1	
Total	54				53	18	33
						51	

Conditions :

Ces postes sont ouverts aux contractuels dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire

Concernant les rémunérations des contractuels, le traitement est basé sur de la grille indiciaire du garde concerné en tenant compte de l'expérience et de la formation

Pour extrait conforme
LE MAIRE
DAVID MULLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.